

N° 376. Plan d'occupation
des sols.

M. Choqué présente M. Sivy-Louis, Architecte D.P.C., Représentant l'Agence pour l'Exploitation D. Agglomération (AGORA), 4, rue Wilson à Vendôme, et M. HAYAT Ingénieur T.P. représentant le Bureau TRAB-SETHYP, Agence d'urbanisme, 3, Place Carnot à Mayenne.

n° 1182 - 14/2/72.

M. Teurlai, rapporteur, expose que ces organismes ont été retenus entre plusieurs par le Com. de l'Urbanisme, en ce qui concerne le projet de plan d'occupation des sols (P.O.S.) du tout le territoire de la Commune de Ludres (ces bureaux fournissent les services techniques M. Ludres pour l'étude en cours).

en 2^e session
mars 1972.

Pour effet, depuis un certain temps, un P.O.S. a été demandé par le Conseil municipal

et le Commission de l'Urbanisme émit chargé de faire une proposition concrète. Mais aucun des organismes susvisés n'a pu être l'objet d'un contrat séparé.

1) AGORA, qui pourrait être confié l'aspect architectural, le montant de cette étude s'élevait à 60 000 F.

2) TRAB-SETHYP, qui pourrait être confié l'aspect technique et financier (évaluation prévisionnel) pour un montant de 48 000 F.

Le Conseil : 1. Accepte les propositions de la Com. d'Urbanisme.

2. Autorise le Maire à signer les contrats à intervenir pour un montant de 108 000 F.

3. La charge de rechercher le financement, soit par un emprunt et une subvention ou toute autre aide éventuelle.

4. S'engage à assurer le financement, selon la législation en vigueur.